



Des écoles turques en Allemagne ?

Entre transmission linguistique et propagande étatique

Otmar Oehring

- › La Turquie revendique la création de trois écoles turques en Allemagne. Des négociations ont été entamées.
- › L'Allemagne profite de ces négociations pour clarifier le statut juridique des trois écoles de l'ambassade d'Allemagne en Turquie, dont l'école Alman Lisesi de langue allemande à Istanbul.
- › Si la promotion de la langue et de la culture turques représente une ambition légitime, reste à savoir si la création d'écoles turques en Allemagne est nécessaire pour garantir la poursuite de cet objectif. Les élèves des écoles de l'ambassade d'Allemagne en Turquie ne séjournent dans ce pays que de façon temporaire. En revanche, les Turcs et les étudiants d'origine turque se projettent en Allemagne.
- › D'autre part, il est très probable que les programmes et les méthodes d'enseignement turcs ne soient pas autorisés en Allemagne. Il est à craindre que l'État turc n'exerce ici une influence inadmissible.
- › Comme alternative à la création d'écoles turques, il faudrait renforcer l'enseignement de la langue turque dans les écoles publiques en Allemagne.

Contenu

Le rôle de la fondation Maarif.....	3
Un réseau pour la création d'écoles turques.....	3
La loi fondamentale : cadre prescriptif de la gestion scolaire	4
Financement et programmes éducatifs des <i>Ersatzschulen</i>	4
Langue d'enseignement.....	4
Instruction religieuse.....	5
Gestion des particularités des programmes scolaires turcs.....	6
Sélection et recrutement du personnel enseignant.....	6
Mentions légales	10

« Nous souhaitons que l'enseignement de la langue et de la culture turques soit reconnu dans les écoles en Allemagne et que des lieux appropriés soient mis à disposition », a déclaré Mustafa Safran, vice-ministre turc de l'Éducation, lors d'une conférence de presse à Cologne le 23 février 2019.¹

Le ministre n'est pas le seul à penser que la question de l'enseignement en langue turque n'est pas prise au sérieux. De nombreux Turcs et citoyens d'origine turque résidant en Allemagne sont du même avis. À l'exception des lands de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Berlin, les revendications d'un enseignement de la langue turque – en langue turque – à l'échelle fédérale et sous la responsabilité de l'État ont longtemps été accueillies avec un certain mépris. Cependant, près d'1,5 million de citoyens turcs vivent en Allemagne et le nombre de citoyens allemands d'origine turque est tout aussi élevé. Proposer des cours en turc dans un nombre important d'établissements permettrait de satisfaire les objectifs de la politique linguistique de l'Union européenne² et de la stratégie d'enseignement continu des langues dans un souci de « reconnaissance du multilinguisme naturel »³. Ainsi, le turc serait correctement reconnu comme langue familiale et des origines au même titre que les autres langues étrangères modernes.

Pendant longtemps, l'enseignement du turc a été limité. Les personnes désireuses de suivre cet enseignement avaient jusqu'à alors deux possibilités : soit assister à des cours dits consulaires - qui aujourd'hui ne jouissent plus d'une bonne réputation - dispensés par des enseignants turcs⁴ et qui relèvent en grande partie de la responsabilité des représentations consulaires turques, soit fréquenter une des écoles Gülen, fondées par le mouvement Gülen⁵ en accord avec le gouvernement turc comme instrument de politique douce⁶, mais qui échappent au contrôle du gouvernement turc depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016. Environ la moitié seulement des lands proposent un enseignement de la langue d'origine dans les écoles publiques, avec des enseignants formés en Allemagne, une offre par ailleurs lacunaire, à l'exception de Berlin et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière, seuls les enseignements consulaires sont proposés.

Dans ce contexte, la Turquie réclame désormais ses propres écoles en Allemagne en avançant l'argument de la réciprocité. Étant donné que l'Allemagne dispose de trois écoles en Turquie à travers sa représentation diplomatique, la Turquie souhaite ouvrir trois écoles en Allemagne, également rattachées à l'ambassade.⁷ Ankara et Berlin ont entamé des négociations à ce sujet à l'été 2019.⁸

Les Turcs demandent une reconnaissance officielle de leur langue.

L'enseignement de la langue turque a longtemps été limité. Aujourd'hui, sa prise en charge par l'État reste lacunaire.

Le rôle de la fondation Maarif

En juillet 2016, la Turquie a créé la fondation Maarif sous gestion étatique⁹ pour, dans la mesure du possible, reprendre la gestion des écoles Gülen à l'étranger ou créer de nouvelles écoles turques.¹⁰ Le 15 février 2019, une demande a été déposée au nom de la société Maarif Europe S.a.r.l., basée au Luxembourg,¹¹ auprès du tribunal d'instance de Cologne, section B du registre du commerce, en vue de la constitution de la société Maarif Europe gGmbH¹², dont le siège est à Cologne.¹³ Ece Sarisaltık-Aydın s'est chargée de la procédure en tant que l'un des trois directeurs généraux de la Maarif Europe S.a.r.l., Luxembourg. Elle est également directrice de la Maarif Europe gGmbH, à Cologne.

Les médias qualifient la fondation Maarif d'« instrument du président turc Erdogan »¹⁴ ou de « cheval de Troie d'Erdogan ». ¹⁵ Elle est décrite comme « un ministère parallèle de l'éducation », qui « a été fondé sur l'ordre du président Recep Tayyip Erdoğan pour mettre en place une alternative aux écoles FETÖ¹⁶ à l'étranger avec des fonds publics ». ¹⁷ Même si Mme Sarisaltık-Aydın affirme que Maarif Europe n'est pas impliquée dans les projets d'écoles turques,¹⁸ on peut supposer que le projet d'écoles turques à Berlin, en Hesse et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie bénéficiera au moins du soutien de la fondation Maarif.¹⁹

La fondation étatique Maarif comme « ministère de l'Éducation parallèle »

Un réseau pour la création d'écoles turques

Les sondages d'opinion et autres enquêtes révèlent que la politique du gouvernement turc, le président Erdoğan et l'AKP jouissent d'un soutien considérable parmi les Turcs résidant en Allemagne, les binationaux turco-allemands ou les Allemands issus de l'immigration turque. Cependant, une partie non négligeable de cette population semble critique, voire opposée à l'orientation actuelle du gouvernement d'Ankara.

Néanmoins, dans ses efforts de création d'organes de parrainage des écoles turques en Allemagne, la fondation Maarif peut compter sur un grand nombre d'organisations, dont certaines ont des effectifs importants : il s'agit de la DITIB (*Türkisch Islamische Union der Anstalt für Religion e. V. – Union turco-islamique pour les Affaires religieuses*)²⁰, la branche du comité étatique pour les affaires religieuses, l'*Union des démocrates internationaux* (UID), l'organisation internationale de l'AKP²¹, la *Fédération des associations démocratiques idéalistes turques en Europe* (ADÜTDF)²² et l'*Union islamique turque* (ATIB)²³, toutes deux (ultra-)nationalistes turques, et enfin l'*Union islamique Milli Görüş – Islamische Gemeinschaft Milli Görüş* (IGMG)²⁴, à l'origine de la décision de l'État turc de fonder la DITIB. La Turquie ne veut pas d'écoles directement rattachées à l'ambassade, c'est-à-dire des écoles pour les enfants de diplomates. Elle évoque néanmoins le principe de réciprocité, et renvoie dans son argumentaire à l'existence des écoles de l'ambassade d'Allemagne en Turquie. Les établissements prévus pour Berlin, la Hesse et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie doivent être des écoles dites « de substitution » (*Ersatzschulen*), lesquelles doivent être agréées par l'État et sont soumises aux lois des lands respectifs (article 7, paragraphe 4, de la loi fondamentale).

La fondation Maarif, la DITIB, l'UID, l'ADÜTDF, l'ATIB et l'IGMG deviennent-elles indirectement de nouveaux partenaires de services d'enseignement ?

La loi fondamentale : cadre prescriptif de la gestion scolaire

Les principales questions concernant les écoles que la Turquie envisage de créer en Allemagne concernent les organes de parrainage de ces écoles, leur autorisation par les autorités d'inspection scolaire, le financement, la conception des programmes, la sélection et le recrutement des enseignants et, enfin et surtout, l'inspection scolaire. Les organes responsables doivent être aptes à gérer une école de façon responsable, respecter l'ordre constitutionnel et se conformer à la législation en général (art. 98, paragraphe 3, de la loi scolaire de Berlin ; art. 171, paragraphe 3, de la loi scolaire du land de Hesse ; art. 101, paragraphe 5, de la loi scolaire du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Le contrôle de cette situation risque d'être difficile pour les autorités responsables de la délivrance des autorisations nécessaires, d'autant plus que l'origine présumée des membres des organes de parrainage laisse supposer l'existence d'une influence idéologique et politique.

Financement et programmes éducatifs des *Ersatzschulen*

Le financement des *Ersatzschulen* est complexe : à l'exception de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, l'aide financière des lands n'est accordée qu'après une période probatoire de plusieurs années et ne couvre qu'une partie des coûts de gestion des écoles. Des frais de scolarité sont donc généralement imposés, avec interdiction de discrimination des élèves (article 7, paragraphe 4, phrase 3 de la Loi fondamentale). Par conséquent, les *Ersatzschulen* sont dépendantes des cotisations volontaires des parents ou des dons de tiers. C'est là que pourrait intervenir la fondation Maarif, mentionnée précédemment, à savoir la Turquie.

Qui finance les écoles turques en Allemagne ? La Turquie est-elle impliquée ?

En principe, les *Ersatzschulen* doivent respecter les programmes scolaires du land respectif. Si elles jouissent toutefois d'une certaine marge de manœuvre dans la poursuite des objectifs pédagogiques, l'élaboration des programmes et le choix des méthodes d'apprentissage, leurs objectifs et équipements ne doivent pas être inférieurs à ceux des écoles publiques. Tout écart dans les programmes doit être soumis aux autorités compétentes pour approbation.

Langue d'enseignement

On ne sait toujours pas quelle langue d'enseignement la Turquie envisage d'imposer dans « ses » écoles et si les enseignements seront principalement dispensés en allemand ou en turc. Les cours de turc seront certainement dispensés en turc et il est très probable que les matières supplémentaires, l'histoire et la culture turques, qui devraient être inscrites au programme, soient également enseignées dans cette langue. Le contrôle et l'approbation du programme scolaire pour ces matières est susceptible de représenter un défi particulier pour l'inspection scolaire. On peut craindre que l'enseignement de ces deux matières soit dispensé sans aucun regard critique. Cela pourrait se manifester dans les cours d'histoire turque par le traitement superficiel de la diversité ethnoreligieuse, laquelle a toujours représenté une spécificité importante dans l'histoire du pays. Étant donné qu'il serait judicieux de dispenser les enseignements dans ces trois matières dans la langue maternelle et qu'il manque de personnel enseignant en Allemagne, des enseignants devront être recrutés en Turquie. Cette contrainte devrait représenter un défi considérable pour l'inspection scolaire au niveau du contrôle des compétences de ces enseignants et du suivi de la qualité des cours.

Instruction religieuse

Il ne fait aucun doute que la Turquie souhaitera proposer une instruction religieuse dans ces futures écoles. Après le coup d'État militaire de 1980, l'éducation et l'instruction religieuses²⁵, de facto d'orientation islamique sunnite, ont été introduites en Turquie dans le cursus obligatoire (article 24 de la Constitution). L'objectif était alors de soustraire l'éducation religieuse au contrôle des mouvements islamistes et de la placer dans les mains de l'État (pseudo-)laïque. Cependant, les développements politiques en Turquie ont abouti depuis à un renversement complet de la situation. Il est donc difficilement imaginable que l'éducation et l'instruction religieuses et morales soient acceptées en Allemagne. Jusqu'à présent, la question de l'accueil par la Turquie des conditions imposées par Berlin, la Hesse et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie reste ouverte.

À Berlin, l'instruction religieuse et idéologique relève des communautés religieuses et confessionnelles selon l'article 13, paragraphe 1, de la loi scolaire.²⁶ La *Fédération islamique*, considérée comme l'association régionale de l'*Union islamique turque Milli Görüs* (IGMG), a obtenu le droit de dispenser une instruction religieuse islamique dans les écoles de Berlin.²⁷

La Hesse a introduit l'instruction religieuse islamique pour l'année scolaire 2013/2014. En 2017, la coopération avec la DITIB a été examinée car les experts ont vu dans le « lien institutionnel » qui relie l'association locale de la DITIB du land de Hesse au siège de la DITIB à Cologne et à l'autorité religieuse turque Diyanet un potentiel d'influence politique. Étant donné que la DITIB n'a pas satisfait à la demande du ministère de l'Éducation de modification de ses statuts²⁸, l'instruction religieuse islamique en coopération avec la DITIB du land de Hesse ne sera plus dispensée en Hesse à partir de l'année scolaire 2020/2021.²⁹

En 2012, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a introduit l'enseignement islamique confessionnel sous la forme d'un projet pilote pour une période déterminée.³⁰ Le contenu des programmes et la sélection du personnel ont tout d'abord été décidés par un comité consultatif, dont la moitié des membres a été nommée par le ministère de l'Éducation et l'autre moitié par les associations membres du Conseil de coordination musulman (KRM).³¹ En juin 2019, ce modèle a été modifié par le nouvel article 132a de la loi scolaire (limité au 31 juillet 2025). Cette loi prévoit que l'État peut conclure des contrats avec des organisations islamiques qui « seront à la disposition de l'État en tant qu'interlocuteurs pour la mise en œuvre de l'instruction religieuse islamique pendant une certaine durée » (art. 132a, paragraphe 3, de la loi scolaire). Ces organisations doivent être « autonomes et indépendantes de l'État » (art. 132a, paragraphe 1, de la loi scolaire) et « respecter les principes constitutionnels énoncés à l'article 79, paragraphe 3, de la Loi fondamentale, les droits fondamentaux des élèves confiés à la protection de l'État ainsi que les principes fondamentaux du droit constitutionnel religieux libéral de la Loi fondamentale » (art. 132a, paragraphe 2, de la loi scolaire).³² On peut donc se demander si la DITIB peut à l'avenir continuer d'intervenir dans l'organisation de l'instruction religieuse islamique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.³³

L'instruction religieuse dans les écoles turques en Allemagne : un défi pour la Turquie.

Gestion des particularités des programmes scolaires turcs

Cependant, l'enseignement des matières susmentionnées mis à part, il ne peut être exclu que les enseignements comprennent des particularités des programmes scolaires turcs, même en cas de respect des prescriptions officielles. Prenons par exemple la tentative de remplacer la théorie de l'évolution par le créationnisme, comme ce fut le cas dans les programmes turcs en 1982, bien avant l'arrivée de l'AKP.³⁴ Cela ne peut être évité qu'avec le recrutement systématique de personnel enseignant formé en Allemagne. Cela devrait toutefois s'avérer difficile si les cours doivent être enseignés en turc, condition évidente pour les matières en question. Dans ce cas, la Turquie serait amenée à se tourner vers des enseignants en Turquie pour occuper ses postes en Allemagne.

Les particularités des programmes turcs sont-elles compatibles avec la législation allemande ?

Sélection et recrutement du personnel enseignant

Des rapports font régulièrement état d'une pénurie d'enseignants. En ce qui concerne les écoles que la Turquie souhaiterait créer en Allemagne, des défis se posent en raison de la nature et des particularités de ces écoles. Bien qu'un portail Internet annonçât en 2017 « la conquête des écoles par les enseignants turcs »,³⁵ le nombre d'Allemands issus de l'immigration turque, de « binationaux » germano-turcs et de citoyens turcs résidant en Allemagne ayant suivi une formation d'enseignant en Allemagne devrait être limité. De plus, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils puissent assurer l'enseignement de toutes les matières que la Turquie souhaiterait voir enseignées dans les écoles en Allemagne. Finalement, rien ne permet de supposer que toutes les personnes susmentionnées, qui ont suivi une formation d'enseignant en Allemagne, seraient prêtes à travailler dans l'une des écoles turques en question. La seule alternative consisterait donc à faire appel à des enseignants en Turquie.

Les enseignants de Turquie devraient disposer d'un diplôme d'enseignement supérieur équivalent au premier examen d'État et d'un certificat d'aptitude pédagogique.

Les enseignants des *Ersatzschulen* doivent avoir une formation universitaire équivalente au premier examen/diplôme d'État. Dans le cas des qualifications étrangères, le ministère de l'éducation et des affaires culturelles de chaque land décide de l'équivalence conformément aux directives de reconnaissance des diplômes de l'UE. Une preuve d'aptitude pédagogique doit également être fournie. Toutefois, cette dernière n'est pas aussi strictement réglementée que le diplôme universitaire car la qualification pédagogique peut également être justifiée par des prestations libres de niveau équivalent.³⁶

La loyauté aux principes démocratiques et un engagement à la neutralité s'appliquent également aux enseignants de Turquie.

La nécessité pour les autorités de l'inspection scolaire de s'assurer de la loyauté des enseignants de Turquie aux principes démocratiques, généralement attendue des enseignants, et de leur neutralité politique devrait représenter un défi considérable. Dans des circonstances normales, le non-respect de ces conditions constituerait un obstacle au recrutement.³⁷

- 1 MEB: Almanya'da elçilik okulları açmak istiyoruz, [Ministère nationale de l'Éducation : nous voulons ouvrir en Allemagne des écoles rattachées à l'ambassade], HÜRRIYET, 23.2.2019 – <https://www.hurriyet.com.tr/egitim/almanyada-elcilik-okullariacmak-istiyoruz-41127485>
- 2 À propos de la politique du multilinguisme. La Commission européenne encourage l'apprentissage des langues et la diversité linguistique dans toute l'Europe. – https://ec.europa.eu/education/policies/multilingualism/about-multilingualism-policy_fr.
- 3 Diskussionspapier Mehrsprachigkeit NRW – Ansätze und Anregungen zur Weiterentwicklung sprachlicher und kultureller Vielfalt in den Schulen [Mémorandum consultatif sur le multilinguisme en Rhénanie-du-Nord-Westphalie – Approches et suggestions pour la poursuite du développement de la diversité linguistique et culturelle dans les écoles] – <https://www.uni-due.de/imperia/md/content/prodaz/msw-diskussionspapiermehrsprachigkeit.pdf>
- 4 Parlement fédéral allemand, services de recherche, documentation, Enseignement consulaire turc, référence : WD 8 - 3000 - 038/17; date de remise : 10.11.2017; domaine : WD 8: Environnement, protection de la nature, sûreté des réacteurs, éducation et recherche – <https://www.bundestag.de/resource/blob/536698/414a949206f-558633c8d8909d6b10abd/wd-8-038-17-pdf-data.pdf>; voir également : Bildung : Wie verbreitet ist herkunftssprachlicher Unterricht? [Éducation - L'enseignement dans la langue des origines est-il répandu ?] avril 2019 MEDIENDIENST INTEGRATION Berlin – https://mediendienst-integration.de/fileadmin/Herkunftssprachlicher_Unterricht_2019.pdf
- 5 Günter Seufert, Überdehnt sich die Bewegung von Fethullah Gülen? Eine türkische Religionsgemeinde als nationaler und internationaler Akteur [Expansion excessive du mouvement de Fethullah Gülen ? Une communauté religieuse turque comme acteur national et international], SWP-Studie, p. 23, décembre 2013, Berlin, 32 p. – https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/studien/2013_S23_srt.pdf; Friedmann Eißler, Was sich hinter der Gülen-Bewegung verbirgt – Geheime Agenda? [Le mouvement Gülen aurait-il un agenda secret ?] Herder Korrespondenz, 69.2015 = HerKorr Spezial 2.2015 – <https://www.herderkorrespondenz.de/heftarchiv/69-jahrgang-2015/religion-unter-verdacht-wohin-entwickelt-sich-der-islam/was-sichhinter-der-guelen-bewegung-verbirgt-geheime-agenda>; ces deux documents contiennent de nombreuses références !
- 6 Bayram Balci, The Gülen Movement and Turkish Soft Power [Le mouvement Gülen et la puissance douce turque], Carnegie Endowment for International Peace, 4 février 2014 – <http://carnegieendowment.org/2014/02/04/g-len-movement-and-turkish-soft-powerpub-54430>.
- 7 Almanya Dışişleri Bakanlığı: Türkiye, Almanya'da 3 okul açmayı düşünüyor [Ministère allemand des Affaires étrangères : la Turquie envisage d'ouvrir trois écoles en Allemagne]. TRT HABER, 10 Ocak 2020 – <https://www.trthaber.com/haber/dunya/almanya-disisleri-bakanligi-turkiye-almanyada-3-okul-acmayi-dusunuyor-453305.html>.
- 8 Stefanie Schoene, Auslandsschulen: Worum es der Türkei bei den deutschen Schulen wirklich geht [Écoles à l'étranger : ce qui intéresse vraiment la Turquie dans les écoles allemandes]. Süddeutsche Zeitung, 21.1.2020 – <https://www.sueddeutsche.de/bildung/tuerkei-schulen-deutschland-guelen-1.4759187>.
- 9 La loi n° 6721 sur la fondation de la Turquie pour l'éducation a servi ici de base de référence (Türkiye Maarif Vakfı Kanunu). <https://www.resmigazete.gov.tr/eskiler/2016/06/20160628-17.htm>.
- 10 MADDE 1 – (1) Bu Kanunun amacı; yurt dışında ... okullar, eğitim kurumları ve yurtlar gibi tesisler açmak [ARTICLE 1 – (1) L'objectif de cette loi est d'ouvrir des établissements à l'étranger, telles que [...] des écoles, des établissements d'enseignement et des résidences [...].
- 11 Maarif Europe Sàrl, 33 Rue du Puits Romain 33, L-8070 Bertrange (également inscrite à l'adresse : L-8070 Strassen (Stroossen), Luxembourg) ; n° du registre du commerce : B 224.887 (Tribunal d'instance 2080-Luxembourg) ; n° Creditreform (Luxembourg) : 9370329311; raison sociale initiale : société à responsabilité limitée ; date de création initiale : 18.05.2018 ; capital de départ : 12.000 € ; code branche : 70.22.0 Conseils aux entreprises, 70.10.0 Administration et gestion de sociétés et d'entreprises ; directeur : [1] Aydın, Ece Sarisaltik, Hilde-Ippolito-Weg 13, 51107 Cologne, Allemagne, [2] Tekin, Ömer, Colmar, France, [3] Özdil, Mahmut Mustafa, Altunizade, Turquie (source : Firmenprofil (recherche effectuée le 17.05.2020) Maarif Europe Sàrl, Bertrange, n° Creditreform : 9370329311).
- 12 En droit fiscal allemand, une gGmbH (gemeinnützige GmbH) est une société à responsabilité limitée dont les revenus sont utilisés à des fins d'utilité publique.
- 13 Le texte de la déclaration signée a été examiné par M. Peter Schmitz, notaire à Cologne, le 15.2.2019 pour le compte du tribunal d'enregistrement en vue de son enregistrement (n° de certificat numéro P 134 /2019).
- 14 Fatjona Mejdini, Schools a New Tool of Turkish Influence in Albania [Les écoles comme nouvel instrument de l'influence turque en Albanie], balkaninsight, 04.09.2019 – <https://balkaninsight.com/author/fatjona-mejdini/>.
- 15 Abdullah Bozkurt, Turkey's Maarif Foundation: Erdoğan's Trojan horse [La fondation Maarif turque : le cheval de Troie d'Erdoğan] – SCF Stockholm centre for freedom, septembre 5, 2017 – <https://stockholmcf.org/commentary-turkeys-maarif-foundation-erdogans-trojan-horse/>.
- 16 = Fethullahçı Terör Örgütü [Organisation terroriste féthullahiste]. Depuis la tentative de coup d'État en Turquie en 2016 dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, le mouvement Gülen, qui est accusé par la classe politique turque d'être l'auteur de la tentative de coup d'État, est désigné par l'abréviation FETÖ. Dans ce document, l'abréviation est tirée d'une citation !

- 17 Mustafa M. Bildircin, MEB bütçesinden Maarife 684 milyon TL, Maarif Vakfı için yine kesenin ağzı açıldı. Cumhurbaşkanlığı kararıyla vakfa eğitim bütçesinden 684 milyon TL aktarılması kararlaştırıldı [Belle enveloppe pour la fondation Maarif : 684 millions de livres turques ont été versés par le ministère de l'Éducation nationale à la fondation. Suite à une décision du président, 684 millions de livres turques ont été transférés du budget de l'éducation à la fondation.], BIRGün 05.3.2020 – <https://www.birgun.net/haber/meb-butcesinden-maarif-e-684-milyon-tl-290521>.
- 18 Yuriko Wahl-Immel, Zwischen Erdogan-Ideologie und Integration: Der Streit um türkische Schulen in Deutschland [Entre l'idéologie d'Erdogan et l'intégration la controverse sur les écoles turques en Allemagne], DPA, 9 fév. 2020 – <https://www.businessinsider.de/politik/welt/zwischen-erdogan-ideologie-und-integration-derstreit-um-tuerkische-schulen-in-deutschland/>.
- 19 Peter Berger, Erdogans Propaganda-Arm? Kölner Stiftung lenkt Bau türkischer Schulen in Deutschland [Un canal de propagande d'Erdogan ? La fondation de Cologne dirige la construction d'écoles turques en Allemagne], KStA, 12.1.2020 – <https://www.ksta.de/koeln/erdogans-propaganda-arm--koelner-stiftung-lenkt-bau-tuerkischer-schulen-in-deutschland-33728974>.
- 20 <http://www.ditib.de>; vgl. dazu: Otmar Oehring, Entstehung und Entwicklung der türkischen Religionsbehörde Diyanet [Origine et développement de l'autorité religieuse turque Diyanet], CIBEDO-Beiträge, 04/2011, p. 146–149; Pinar Trembley, How clipping Turkey's religious reach has boosted Erdogan in Europe [Comment les limites imposées à l'influence religieuse de la Turquie ont permis de renforcer l'influence d'Erdogan en Europe], Al-Monitor, mai 14, 2020 – <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2020/05/turkey-westernmoves-boost-support-to-erdogan-among-diaspora.html>.
- 21 [https://u-i-d.org/#\(turc\)](https://u-i-d.org/#(turc)). La page allemande <https://u-i-d.org/den-frieden-in-jerusalem-wahren-bedeutet-den-weltfrieden-retten/> ne contient (à ce jour) qu'un avis sur la décision du président américain Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël !; ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Rapport sur la protection de la Constitution 2017, p. 287–288 – <https://www.verfassungsschutz.de/embed/vsbericht-2017.pdf>.
- 22 Office fédéral pour la protection de la Constitution : l'extrême droite turque – <https://www.verfassungsschutz.de/de/arbeitsfelder/af-auslaenderextremismus-ohne-islamismus/was-ist-auslaenderextremismus/rechtsextremistische-tuerken>.
- 23 Le site Internet de l'ATIB ne contient aucune référence, ni avec le mot-clé allemand ‚Über uns‘ [Qui sommes-nous ?] (<https://www.atib.org/ueber-uns?lang=de>), ni avec le mot-clé turc ‚Hakkımızda‘ (<https://www.atib.org/ueber-uns>) !; Religion – Hamburg: Unionspolitiker kritisiert Zentralrat der Muslime [Religion – Hamburg : un responsable de la CDU critique le Conseil central des musulmans], Süddeutsche Zeitung, 12 décembre 2019 – <https://www.sueddeutsche.de/panorama/religion-hamburg-unionspolitikerkritisiert-zentralrat-der-muslime-dpa-urn-newsml-dpa-com-20090101-191212-99-106900>.
- 24 UNION ISLAMISQUE MILLÎ GÖRÜŞ (IGMG), PRÉSENTATION, 1ère édition, Cologne, janvier 2015 – https://www.igmg.org/wp-content/uploads/2015/08/igmg_selbstdarstellung_2015_de.pdf; ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Rapport sur la protection de la Constitution 2017 – <https://www.verfassungsschutz.de/embed/vsbericht-2017.pdf>; ministère de l'Intérieur du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Rapport sur la protection de la Constitution du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie 2018 – https://www.im.nrw/system/files/media/document/file/VS_Bericht_2018.pdf.
- 25 Din Kültürü ve Ahlak Bilgisi; l'article 24, paragraphe 4 de la Constitution turque stipule : « L'instruction et l'enseignement religieux et moral sont dispensés sous la surveillance et le contrôle de l'État. La culture et la morale religieuses sont des matières obligatoires dans les écoles primaires et secondaires. De plus, l'instruction et l'enseignement religieux dépendent de la volonté des citoyens eux-mêmes et, dans le cas des mineurs, de celle de leurs représentants légaux. »
- 26 <http://gesetze.berlin.de/jportal/?jsessionid=A5D6C4A1C91A892B56572E14800FADAD.jp27?quelle=jlink&query=SchulG+BE&psml=bsbeprod.psm&max=true&aiz=true#jlr-SchulGBEV2P13>.
- 27 Mediendienst Integration, Religion an Schulen, Islamischer Religionsunterricht in Deutschland [Intégration des médias, religion dans les écoles, éducation religieuse islamique en Allemagne], Berlin, avril 2018, p. 8 – https://mediendienst-integration.de/fileadmin/Dateien/MDI_Informationspapier_islamischer_Religionsunterricht_April_2018.pdf.
- 28 Ibid., p. 7.
- 29 Ministère des affaires culturelles du land de Hesse, 28.04.2020 – <https://kultusministerium.hessen.de/presse/pressemitteilung/islamischerreligionsunterricht-zusammenarbeit-mit-ditib-hessen-wird-ab-dem-kommenden-schuljahr>.
- 30 Loi sur l'introduction de l'enseignement religieux islamique comme matière de tronc commun (7ème loi portant modification du droit scolaire) du 22 décembre 2011 – https://recht.nrw.de/lmi/owa/br_vbl_detail_text?anw_nr=6&vd_id=13088&menu=1&sg=1&keyword=schule; libellé de l'article 2 (entrée en vigueur) : « Cette loi entre en vigueur le 1er août 2012 et cesse d'être en vigueur au 31 juillet 2019. »
- 31 DITIB, Islamrat [Conseil du culte musulman], Zentralrat der Muslime (ZMD) [Conseil central des musulmans d'Allemagne], Verband der islamischen Kulturzentren (VIKZ) [Union des centres culturels islamiques].

- 32 Loi sur l'enseignement religieux islamique comme matière de tronc commun (14ème loi portant modification du droit scolaire) du 2 juillet 2019 – https://recht.nrw.de/lmi/owa/br_vbl_detail_text?anw_nr=6&vd_id=17857&vd_back=N331&sg=0&menu=1.
- 33 Johannes Nitschmann (KNA), Reform des islamischen Religionsunterrichts in NRW, Neue Kommission statt Beirat [Réforme de l'enseignement religieux islamique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, nouvelle commission au lieu d'un conseil consultatif], DOMRADIO.DE, 26.6.2019 – <https://www.domradio.de/themen/islam-und-kirche/2019-06-26/neue-kommissionstatt-beirat-reform-des-islamischen-religionsunterrichts-nrw>.
- 34 Gunnar Köhne, Kreationisten in der Türkei auf dem Vormarsch, Der Machtkampf zwischen säkularen und religiösen Kräften hat die Wissenschaft erreicht [Avancée des créationnistes en Turquie - la lutte de pouvoir entre les forces laïques et religieuses atteint la science], DEUTSCHLANDFUNK, 24.9.2012 – https://www.deutschlandfunk.de/kreationisten-in-der-tuerkei-auf-dem-vormarsch.795.de.html?dram:article_id=222033.
- 35 Türkische Lehrer erobern die Schulen [Conquête des écoles par les enseignants turcs], BEAMTEN infoportal, 30 août 2017 – <https://beamten-infoportal.de/magazin/beruf/lehrer/tuerkische-lehrer-erobern-die-schulen/>; Kata Kobra, Lehrer mit türkischen Wurzeln, Der Kultur-Dolmetscher [Les enseignants d'origines turques comme vecteurs de transmission culturelle], Stuttgarter Nachrichten, 24 avril 2015 – <https://www.stuttgarter-zeitung.de/inhalt.lehrer-mittuerkischen-wurzeln-der-kultur-dolmetscher.7ae458db-5b15-4d10-bbfd-47fb8811cff2.html>; Pascal Beucker, Kaum türkische Lehrer: Migranten lehren Migranten besser [Enseignants turcs en effectif réduit : pourquoi les migrants sont-ils les enseignants de prédilection pour les migrants], TAZ, 7. 3. 2010 – <https://taz.de/!5146393/>; Johan Osel, Vera Schroeder, Migrationsproblematik in der Schule: Wir brauchen Lehrer, die Anderssein verstehen [La problématique migratoire dans les écoles : nous avons besoin d'enseignants qui comprennent les enjeux identitaires], Süddeutsche Zeitung, 19 novembre 2014 – <https://www.sueddeutsche.de/bildung/migrationsproblematik-in-der-schule-wirbrauchen-lehrer-die-anderssein-verstehen-1.2124821>.
- 36 <https://www.privatschulen.de/presse-journalisten-pressemitteilung/wissenswertes-faq-mainmenu-53.html#8>.
- 37 Logiciel Haufe : 3.7. Verfassungstreue [Loyauté à la Constitution], Haufe TVÖD Office Professional für die Verwaltung – <https://products.haufe.de/?forceDesktop#link?productid=PI13994&docid=HI3221179>.

Date de la dernière consultation des liens Internet mentionnés : 26/08/2020

Mentions légales

L'auteur

Otmar Oehring est rapporteur au département pour la cohésion sociale du service d'analyse et de conseil.

Traduction en français : Patrick Innocenti, Berlin.

Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Dr. Otmar Oehring

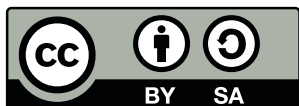
Cohésion sociale
Analyse et conseil
T +49 30 / 26 996-3743
otmar.oehring@kas.de

Adresse postale : Konrad-Adenauer-Stiftung e. V., 10907 Berlin, Allemagne

Édition : Konrad-Adenauer-Stiftung e. V. 2020, Berlin
Conception : yellow too, Pasiak Horntrich GbR
Maquette : Janine Höhle, Konrad-Adenauer-Stiftung e. V.

Avec le soutien financier de la République fédérale d'Allemagne.

ISBN 978-3-95721-804-9



Le texte de cette publication est publié sous la licence: «Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International» (CC BY-SA 4.0), <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.fr>.

Photo de couverture :
© sezerozger, stock.adobe.com